



Réponse Avant de

02 Février 2024



## Relance n°1

(réponse internet non parvenue)

Madame, Monsieur,

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et de ses communes. Cette année, notre commune est recensée. **Votre participation est indispensable** car elle permettra d'actualiser les données disponibles, très utiles pour éclairer les décisions des pouvoirs publics notamment en matière d'équipements collectifs (crèches, transports, logements, etc.) et préparer l'avenir de notre commune. La dotation financière versée par l'État aux communes dépend également de ces chiffres.

Un agent recenseur s'est rendu à votre domicile et vous lui avez indiqué que vous alliez répondre par internet. Mais à ce jour, **aucune réponse ne nous est parvenue**.

Je me permets d'insister sur le **caractère obligatoire** pour toute personne résidant en France de répondre avec exactitude et dans les délais prescrits aux questionnaires du recensement de la population (loi du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques). À défaut, l'absence de réponse peut entraîner l'application d'une amende.

Mais répondre au recensement est plus qu'une obligation légale, c'est avant tout un **devoir civique, simple et utile à tous**.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir **répondre au plus tôt sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)** en utilisant le code d'accès et le mot de passe imprimés sur la notice qui vous a été remise par l'agent recenseur. Si vous avez perdu cette notice ou pour toute autre question relative au recensement de la population dans notre commune, je vous invite à contacter la mairie au numéro suivant **03.23.52.20.47**. Vous avez également la possibilité de répondre sur papier ; pour ce faire des questionnaires sont à votre disposition en mairie.

Les informations recueillies sont **confidentielles** et exclusivement destinées à l'Insee. Elles serviront uniquement à l'établissement de statistiques anonymes.

Je compte sur votre réponse et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Guy PERNAUT

